

COMMUNE DE SAINT-SERVAIS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**2023-02-01
Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Affiché le
ID : 029-212902647-20230209-20230201-DE

L'an deux mil vingt-trois, le 9 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire, et suivant convocation adressée individuellement le 2 février.

Corentin PARENT est absent excusé.

La secrétaire de séance est Valérie PAUL

Membres en exercice : 15	Présents : 14	Votants : 14	Pour : 0	Contre : 0	Abstention : 0
--------------------------	---------------	--------------	----------	------------	----------------

Objet : Budget principal – Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Afin d'assurer la continuité du service entre deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissements, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses d'investissements de l'exercice 2023 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2022. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif fixé au 16 mars 2023.

Chapitre	Article	Libellé	Budget 2022	Anticipation budget 2023
21	21318	Autre bâtiments publics	22 229.70	5 574.42
21	2151	Réseaux de voirie	44 000.00	11000.00
21	21578	Autres matériels et outillage de voirie	6 500.00	1625.00
21	2188	Autres immobilisations corporelles	44 466.80	11 116.70
21	total		117196,50	29 299.12
23	2313	Construction	372 310.24	93 077.56

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISER le Maire à mandater les dépenses d'investissements de l'exercice 2023 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2022.



Le Maire

Bernard MICHEL